

Ministre des Services  
aux autochtones



Minister of  
Indigenous Services

Ottawa, Canada K1A 0H4

**3 1 JAN. 2019**

L'honorable Kevin Sorenson, député  
Président du Comité permanent des comptes publics  
Chambre des communes  
Ottawa ON K1A 0A6

Monsieur Sorenson,

Je suis heureux de vous présenter un rapport sur les mesures prises pour soutenir la santé buccodentaire des Premières nations et des Inuits, telle que demandée en mai 2018 par le Comité permanent des comptes publics dans son rapport intitulé « Rapport 4, Programmes de santé buccodentaire pour les Premières nations et les Inuits – Santé Canada, des Rapports de l'automne 2017 du vérificateur général du Canada ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur Sorenson, mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in blue ink, reading "Seamus O'Regan".

L'honorable Seamus O'Regan, C.P., député

c.c.: Angela Crandall, greffière du Comité

## Rapport d'étape au Comité permanent des comptes publics

### Contexte :

En 2016-2017, le Bureau du vérificateur général (BVG) du Canada a entrepris une vérification des programmes de santé buccodentaire (à l'époque) de Santé Canada destinés aux Premières nations et aux Inuits. La vérification visait à déterminer si le ministère avait une assurance raisonnable que ses programmes de santé buccodentaire pour les Inuits et les membres des Premières nations avaient une incidence positive sur leur santé buccodentaire.

À l'automne 2017, le BVG a publié le *Rapport 4, Les programmes de santé buccodentaire pour les Premières nations et les Inuits - Santé Canada, Rapports de l'automne 2017 du vérificateur général du Canada*. Le rapport comprenait six recommandations concernant les secteurs de l'administration des programmes et la collecte et l'analyse des données.

En avril et mai 2018, le Comité permanent des comptes publics a examiné le rapport du BVG et demandé des réponses et des mises à jour des progrès réalisés avec différentes échéances sur les six recommandations.

En juin 2018, la ministre des SAC a répondu à deux des six recommandations (recommandations 4 et 5) et en novembre 2018, la ministre a répondu à trois autres recommandations (recommandations 1, 2 et 3).

En vertu du Règlement 108(3)(g), voici un rapport de SAC au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes qui répond à la dernière recommandation (6) requise au plus tard le 31 janvier 2019 énoncée par le Comité permanent de la Chambre des communes sur les comptes publics.

- Recommandation 6 – que, d'ici le 31 janvier 2019, SAC fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport détaillant les progrès réalisés quant à la mise en œuvre de stratégies pour s'assurer qu'il dispose des ressources humaines nécessaires pour offrir les programmes de santé buccodentaire et services connexes destinés aux Premières nations et aux Inuits à long terme.

### Introduction :

Services aux Autochtones Canada (SAC), par l'entremise de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, soutient la prestation de services de santé publique et de promotion de la santé pour les populations des Premières nations vivant dans les réserves et pour les Inuits de Nunangat.

La Direction générale fournit également des services de médicaments, des soins dentaires et des soins de santé auxiliaires aux Premières nations et aux Inuits, peu importe leur lieu de résidence, et fournit aussi des services de soins primaires dans les réserves situées dans des régions éloignées et isolées, où aucun service provincial n'est offert.

Les plus récentes enquêtes sur la santé buccodentaire (enquête canadienne sur les mesures de la santé - volet sur la santé buccodentaire<sup>1</sup> et les enquêtes sur la santé buccodentaire des Premières nations<sup>2</sup> et des Inuits<sup>3</sup>) ont démontré que les Premières nations et les Inuits ont presque deux fois plus de maladies dentaires et de besoins en santé buccodentaire non satisfaits par rapport aux autres Canadiens. SAC investit plus de 230 millions \$ chaque année par l'entremise du Programme des services de santé non assurés (SSNA), de l'Initiative en santé buccodentaire pour enfants (ISBE) et des services de thérapie dentaire afin de répondre aux besoins de santé des Premières nations et des Inuits.

#### Rapport sur le progrès :

Le Ministère s'est assuré qu'il dispose des ressources humaines dont il a besoin pour offrir des programmes de santé buccodentaire et des services connexes aux membres des Premières Nations et aux Inuits.

La Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Services aux Autochtones Canada continue de travailler avec ses partenaires afin d'élaborer des plans d'urgence destinés aux régions qui font face à des pénuries de main-d'œuvre et de faire progresser ces plans.

Le Comité de la haute direction de la DGSPNI a approuvé en septembre 2018 des plans pour la prestation des services régionaux; ces plans comprennent un volet sur les ressources humaines, dont l'objectif est de remédier aux éventuelles pénuries de main-d'œuvre dans le futur, et la planification des ressources humaines, qui s'inscrit dans l'intégration de nouvelles communautés dans l'Initiative en santé buccodentaire pour les enfants grâce aux investissements annoncés dans le budget de 2017.

Pour pallier d'éventuelles pénuries de professionnels dans le futur, le Ministère octroie un financement à l'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD). Les fonds octroyés serviront à élaborer un programme d'études qui permettra de former un nouveau type de fournisseur de soins de santé buccodentaire, dont le champ de pratique sera plus vaste que celui des hygiénistes dentaires en poste. L'hygiène dentaire et la thérapie dentaire feront partie du nouveau programme. Cette mesure contribuera ainsi à accroître le nombre de professionnels de la santé buccodentaire. L'objectif de la création d'un nouveau prestataire de santé bucco-dentaire ayant un champ d'activité élargi incluant l'hygiène et la thérapie dentaire est de fournir un accès à un éventail plus large de services de santé bucco-dentaire aux populations mal desservies, en particulier les Premières nations et les Inuits. De plus, l'ACHD, dans le

---

<sup>1</sup> [http://publications.gc.ca/site/archivee-archived.html?url=http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2010/sc-hc/H34-221-2010-eng.pdf](http://publications.gc.ca/site/archivee-archived.html?url=http://publications.gc.ca/collections/collection_2010/sc-hc/H34-221-2010-eng.pdf)

<sup>2</sup> <https://fnigc.ca/fr/lenquete-sur-la-sante-buccodentaire-des-premieres-nations.html>

<sup>3</sup> <https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada/services/sante-premieres-nations-inuits/rapports-publications/promotion-sante/rapport-enquete-sante-buccodentaire-inuits-2008-2009.html>

cadre de la mise en œuvre de son programme, étudie des stratégies susceptibles de promouvoir la participation autochtone au programme (p. ex. partenariat avec des écoles du Nord et utilisation de la technologie pour l'apprentissage à distance).

En outre, le Ministère a versé un financement à l'ACHD pour qu'elle élabore, en collaboration avec l'Université du Manitoba et l'École polytechnique de la Saskatchewan, le nouveau programme d'études postsecondaires pour le praticien de la santé buccodentaire en tant que nouveau fournisseur de soins de santé buccodentaire. Des représentants de l'Assemblée des Premières Nations et de la Régie de la santé des Premières Nations siègent au comité directeur responsable de l'élaboration de ce programme. Le Ministère examine également la possibilité de mettre à l'essai l'initiative du praticien de la santé buccodentaire de l'ACHD avec d'autres partenaires intéressés.

Enfin, dans le cadre des activités de recrutement qu'il mène, le Ministère continue de faire une promotion accrue de ses programmes de santé buccodentaire lors de conférences, de congrès et de forums organisés par les associations dentaires et auprès des universités et des collègues qui offrent des programmes de dentisterie.